



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
1001 Lausanne

Lausanne, le 11 décembre 2025

**Réponse à la pétition de M. Alain Bron « Une piste de bus à Béthusy »**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Déposée le 28 janvier 2025 et renvoyée à la Municipalité pour étude et communication, la pétition à une signature de M. Bron demande la création d'une voie bus (ouverte aux vélos et taxis) à la descente de l'avenue de Béthusy, entre l'avenue de la Dôle et la rue Edouard-Payot. Cela permettrait de faciliter la circulation des transports publics en direction du centre-ville.

La variante d'aménagement proposée par le pétitionnaire a déjà fait l'objet d'études de la part de la Ville, sans être retenue. En effet, le gabarit routier ne permet pas la création d'une voie réservée pour les transports publics, tout en maintenant la voie cyclable à la montée. Ce dernier aménagement permet de sécuriser les déplacements des cyclistes sur un axe principal et permet de relier le centre avec les quartiers du secteur Nord-Est de la Ville. Ainsi, il n'est pas envisageable de supprimer cette bande cyclable. Par conséquent, seul un rétrécissement des trottoirs et l'arrachage des arbres permettraient de dégager les espaces nécessaires pour réaliser une voie bus supplémentaire. Cela n'est pas non plus souhaitable, car en contradiction avec les objectifs de la Ville en matière d'augmentation de l'arborisation des espaces publics et de facilitation des déplacements à pied.

La Municipalité souhaite souligner que d'autres solutions ont pu être réalisées afin d'améliorer la vitesse de circulation des transports publics dans le secteur en question. Plus en amont, les présélections à l'approche du carrefour de Béthusy et au carrefour avec le chemin du Muveran ont été modifiées. Combiné avec une adaptation de la régulation des feux de signalisation, cela permet aux bus des transports publics de profiter d'une meilleure priorité sur les autres véhicules.



# Ville de Lausanne

Pour la Municipalité, cette pétition montre la nécessité constante de devoir opérer des pesées d'intérêts dans la gestion des espaces publics. Face aux multiples demandes et aux attentes de la population, il est en effet nécessaire d'opérer des choix afin d'assurer un bon équilibre entre les différents besoins.

En vous remerciant de l'attention accordée à la présente communication, nous vous prions d'agrérer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod

[Signature]



Le secrétaire  
Simon Affolter

[Signature]